

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.5/258  
12 octobre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution  
-----

Troisième session

TROISIEME COMMISSION  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'HOMME

Pérou : amendement au dernier paragraphe  
de la Déclaration des droits des vieillards (A/C.5/215)

Dans le projet de résolution présenté par l'Argentine (document A/C.5/215),  
remplacer le dernier paragraphe par le texte suivant :

"Recommande au Conseil économique et social de procéder, en s'inspirant  
de la Déclaration des droits des vieillards et en collaboration étroite avec  
l'Organisation internationale du Travail et toutes autres institutions  
spécialisées que la question pourrait intéresser, aux études relatives à  
l'application universelle de ces droits, en vue de veiller de façon plus  
étendue à la défense des intérêts sociaux et économiques de l'homme".

-----

d.d.